

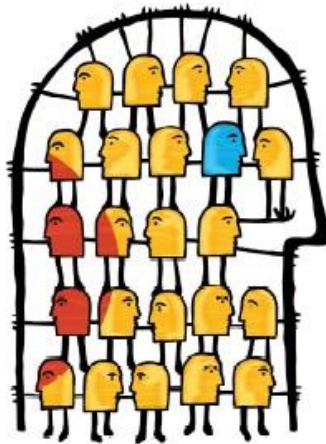
Forum des leaders

Cadre de référence

Mandat

Mode de fonctionnement

Composition



***MILLE REGARDS
UNE VISION***

Forum des leaders –2018

Forum des leaders

Préambule

En juin 2007, la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada tient un Sommet des communautés francophones et acadiennes qui accueille 800 personnes issues de toutes les régions du pays. Ensemble, elles se dotent d'une vision d'avenir commune et conviennent de résultats stratégiques à atteindre afin de consolider la francophonie canadienne. 33 organismes et institutions de la francophonie canadienne signent alors une déclaration finale dans laquelle ils s'engagent à travailler ensemble au cours des dix années à venir, pour faire de la vision du Sommet une réalité. Ces organismes et institutions constituent le Forum des leaders et conçoivent, en 2008, un Plan stratégique communautaire (PSC) qui devient l'instrument de concertation et de mobilisation des CFA, autour des résultats globaux et des stratégies identifiées lors du Sommet de 2007.

Grande table de concertation nationale des CFA, le Forum des leaders est inscrit dans les statuts et règlements de cette dernière comme son outil de concertation privilégié et se veut le lieu de rassemblement par excellence des forces vives de la francophonie canadienne, axées sur l'accomplissement des grands objectifs du PSC.

À noter que d'autres organismes se sont ajoutés aux 33 signataires de la déclaration de 2007, 4 nouveaux organismes viennent rejoindre le Forum des leaders en 2018. Le Forum des leaders compte présentement 46 organismes membres.

Mandat

Le Forum des leaders regroupe les leaders des organismes membres qui se sont engagés, dans un cadre de gouvernance partagée, à la mise en œuvre du PSC. Par rapport au PSC, le Forum des leaders est responsable de promouvoir et de protéger la vision commune adoptée par le Sommet des communautés en juin 2007.

Le Forum des leaders est le propriétaire fiduciaire du PSC et est ultimement responsable de sa mise en œuvre et de l'atteinte des résultats.

Le Forum des leaders a développé le PSC, l'a doté d'une structure de gouvernance et a institué des secteurs d'activités (Chantiers).

Le Forum des leaders est le gardien de la vision commune du PSC adopté par le Forum des leaders à Québec, le 12 juin 2008.

Plus précisément, **son rôle** est de :

- Servir de lieu de réflexion et de dialogue qui facilite la concertation, la collaboration et le partage des connaissances et des expertises;
- Guider la mise en œuvre du PSC;
- Suivre l'évolution du PSC;
- Proposer et adopter des stratégies pour appuyer la mise en œuvre du PSC;
- Encourager et faciliter les partenariats en renforçant la concertation entre les parties communautaires, provinciales/territoriales et fédérales;
- Informer les communautés et les instances concernées des progrès réalisés et des nouvelles pistes et stratégies, le cas échéant ;
- Favoriser le partage de meilleures pratiques.

Mode de fonctionnement

Le Forum des leaders fonctionne en mode consensuel. *Un consensus est un accord général (tacite ou manifeste) pouvant permettre de prendre une décision sans vote préalable. Le consensus suggère que tous peuvent juger la décision acceptable et que la majorité est satisfaite.* Le Forum se rencontre, en personne, au moins deux fois par année et au besoin par conférence téléphonique, afin de faire le point sur les progrès accomplis et orchestrer les actions prioritaires. Le Forum mandate le Comité de coordination d'exercer, au nom du Forum des leaders, le leadership requis pour la réalisation de la vision du PSC et sa mise en œuvre.

Le Forum peut accepter, par vote secret, de nouveaux membres qui satisfont aux critères décrits dans la section *Composition et critères d'adhésion*.

Les membres délèguent deux personnes aux rencontres du Forum. La nomination des délégués aux rencontres du Forum des leaders est la responsabilité des organismes ou institutions membres. Les membres du Forum s'entendent cependant pour faire tous les efforts pour assurer une continuité des délégués et assurer la présence d'au moins une personne élue au sein de leur délégation.

Mécanismes de fonctionnement

Porte-parole :

La fonction de porte-parole du Forum des leaders est assumée par la FCFA du Canada, représentée par sa présidence.

Rencontres et communications :

- Règle générale, seuls les membres du Forum participent aux réunions du Forum. Au besoin, le Comité de coordination ou le Forum des leaders peut convenir de recevoir des invités ou des observateurs pour répondre à des besoins ponctuels associés au bon fonctionnement du Forum (par exemple : des élus, des représentants des gouvernements, des animateurs, des conférenciers ou autres)
- À la fin de chaque rencontre du Forum des leaders, un moment est réservé pour faire une synthèse des discussions et du travail accompli.
- La FCFA, à titre de porte-parole du Forum des leaders, s'inspire de la séance de synthèse pour rédiger un sommaire qui fait état des faits saillants de la rencontre du Forum, pour diffusion aux membres et pour informer, au besoin, les communautés francophones et acadiennes ou ses partenaires.
- La langue de travail du Forum est le français : les réunions, la documentation et les communications se font en français.

Secrétariat :

Le secrétariat du Forum des leaders est assumé par la FCFA. Son rôle est :

- **D'appuyer et de coordonner** les travaux liés à la mise en œuvre du PSC.
- **De faciliter** le travail du Forum des leaders en :
 - Convoquant les rencontres du Forum des leaders;
 - Proposant l'ordre du jour des rencontres du Forum des leaders;
 - Rédigeant le compte-rendu des rencontres du Forum des leaders;
 - Développant et mettant en œuvre les stratégies de communication approuvées par le Forum des leaders;
 - Agissant comme agente de liaison entre les membres du Forum.
- **D'appuyer** le travail du Comité de coordination et son bon fonctionnement en :
 - Convoquant les rencontres du Comité;
 - Proposant l'ordre du jour des rencontres du Comité;
 - Rédigeant le compte-rendu des rencontres du Comité.
- **D'appuyer** l'organisme porte-parole du Forum des leaders.
- **D'obtenir** des ressources humaines et financières en appui à la mise en œuvre du PSC, incluant les coûts additionnels liés au Secrétariat du Forum.

Composition et critères d'adhésion

Qui peut être membres du Forum des leaders :

- Les organismes porte-parole provinciaux/territoriaux et les organismes nationaux membres de la FCFA du Canada ;
- D'autres organismes ou institutions francophones issus des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire (CFSM)) qui ont un mandat national au service des communautés francophones et acadiennes du Canada et qui s'engagent à la mise en œuvre du PSC ;
- Des organismes ou institutions non gouvernementales qui s'intéressent au développement ou au rayonnement du fait français et des communautés francophones et acadiennes, et qui appuient le PSC et sa mise en œuvre.

Comment devenir membre du Forum des leaders :

- Un organisme qui veut devenir membres du Forum des leaders présente une demande écrite au secrétariat de la FCFA indiquant comment il satisfait les critères d'adhésion précités et sa volonté de s'engager et d'appuyer la mise en œuvre du PSC.
- Le comité de coordination étudie la demande d'adhésion, fait une recommandation aux membres du Forum. Les membres du Forum décident de l'adhésion par vote secret.

En 2018, le **Forum des leaders** est formé des institutions et d'organismes suivants (année d'adhésion en parenthèse) :

1. Alliance des femmes de la francophonie canadienne (2007)
2. Alliance des producteurs francophones du Canada (2008)
3. Alliance des radios communautaires du Canada (2007)
4. Alliance nationale de l'industrie musicale (2008)
5. Assemblée communautaire fransaskoise (2007)
6. Assemblée de la francophonie de l'Ontario (2007)
7. Association des boursiers Ricard (2018)
8. Association canadienne d'éducation de langue française (2007)
9. Association canadienne-française de l'Alberta (2007)
10. Association de la presse francophone (2007)
11. Association des francophones du Nunavut (2007)
12. Association des groupes en arts visuels francophones (2008)
13. Association des scouts du Canada (2018)

14. Association des théâtres francophones du Canada (2008)
15. Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (2007)
16. Association franco-yukonnaise (2007)
17. Commission nationale des parents francophones (2007)
18. Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (2007)
19. Consortium national de développement de ressources pédagogiques en français au collégial (2018)
20. Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (2007)
21. Fédération canadienne des directions d'école française (2012)
22. Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (2007)
23. Fédération culturelle canadienne-française (2007)
24. Fédération de la jeunesse canadienne-française (2007)
25. Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (2007)
26. Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law (2007)
27. Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (2007)
28. Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (2007)
29. Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (2007)
30. Fédération franco-ténoise (2007)
31. Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2007)
32. Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (2007)
33. Front des réalisateurs indépendants du Canada (2008)
34. L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (2007)
35. Regroupement des éditeurs canadiens-français (2008)
36. Réseau de développement économique et d'employabilité (2007)
37. Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (2007)
38. Réseau francophone de la Fédération canadienne des municipalités (2008)
39. Réseau national des galas de la chanson (2008)
40. Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (2007)
41. Richelieu International (2018)
42. Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (2007)
43. Société franco-manitobaine (2007)
44. Société nationale de l'Acadie (2007)
45. Société Saint-Thomas-d'Aquin (2007)
46. Société Santé en français (2007)

*** Cette liste est mise à jour annuellement.**

Organismes membres du Forum des leaders

Mandat

- Assurer que le PSC reflète le travail qui s’accomplit sur le terrain et que ce travail contribue à l’atteinte des résultats visés par le PSC;
- Participer à la réalisation du PSC à partir des plans sectoriels et des plans de développement globaux des provinces et territoires;
- Participer à la cueillette de données pour le monitoring continu et l’évaluation vers l’atteinte des progrès et pour faire la démonstration de ces progrès;
- Créer des liens de collaboration et de concertation avec d’autres intervenants aux niveaux national, provincial, territorial et local;
- Faire valoir la vision globale du Forum des leaders aux partenaires et aux instances gouvernementales;
- Assurer un rôle de soutien et de développement aux efforts du Forum des leaders.
- Assurer le partage des meilleures pratiques.

Engagements

L’objectif du PSC est de transformer en réalité la vision commune que se sont donnée les communautés francophones et acadiennes du Canada au Sommet des communautés en 2007, une vision d’avenir inspirante et positive.

Le PSC est le plan stratégique de l’ensemble des communautés et il a été adopté de façon unanime par les membres du Forum des leaders. C’est l’engagement ferme et la collaboration étroite des membres du Forum qui en assure le succès. Le PSC et le Forum des leaders ont fait l’objet d’un exercice de bilan en 2016. Cet exercice permet aux membres du Forum de donner un nouveau souffle au PSC et confirme le rôle clé de la concertation pour en assurer la réalisation, à travers le mécanisme qu’est le Forum des leaders.

Les membres du Forum des leaders sont donc invités à renouveler leur engagement envers la réussite du PSC :

- Les membres du Forum des leaders s’engagent à prendre des mesures pour que les plans stratégiques de leur organisme et leurs plans stratégiques communautaires respectifs continuent de contribuer à la réalisation des stratégies et des résultats du PSC;

- Les membres du Forum des leaders s’engagent à assurer que le PSC continue de refléter les visées des plans des membres;
- Les membres du Forum des leaders s’engagent à appuyer la mise en œuvre du PSC en participant activement à des activités ou des projets reliés à sa mise en œuvre ;
Les membres du Forum des leaders s’engagent à assurer la stabilité et la continuité de la participation aux rencontres du Forum des leaders;
- Les membres du Forum des leaders s’engagent à participer à la cueillette de données pour le monitoring continu et l’évaluation vers l’atteinte des progrès et pour faire la démonstration de ces progrès.
- Les membres du Forum des leaders s’engagent envers la concertation et la collaboration.

Responsabilité collective

Les membres du Forum des leaders sont redevables les uns envers les autres en ce qui a trait aux résultats et travaux du Forum. Ils sont individuellement et collectivement imputables à leurs communautés des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PSC.

Cette imputabilité diffère de celle habituellement comprise dans une entente spécifique entre un organisme et un bailleur de fonds externe.

Les membres du Forum des leaders se reconnaissent par ailleurs une imputabilité collective à l’égard de leurs bailleurs de fonds.

Comité de coordination

Mandat

- Identifier les questions complexes qui exigent la collaboration de l'ensemble des communautés et des membres du Forum et les porter à l'attention du Forum des leaders;
- Recommander au Forum des leaders les stratégies, démarches et outils pour la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'atteinte des résultats du PSC;
- Encourager le Forum des leaders à demeurer axé sur la vision, les stratégies et les résultats visés du PSC en assurant, entre autres, les liens stratégiques entre les plans des communautés, les Tables nationales et les initiatives des organismes nationaux;
- Élaborer les documents aux fins de discussions, de validation et d'adoption par le Forum des leaders;
- Au besoin, nommer des comités de travail ou de recherche pour l'appuyer dans son mandat;
- Effectuer le monitoring continu des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et proposer des ajustements au Forum des leaders;
- Rendre compte au Forum des leaders et recommander des stratégies, des démarches et des outils en matière de processus de planification, de mise en œuvre, de monitoring et d'évaluation.

Mode de fonctionnement

Le Comité de coordination fonctionne en mode consensuel. Le Comité se rencontre au moins deux fois par année.

Composition

La présidence de la FCFA est d'office membre du comité de coordination.

La vice-présidence de la FCFA est d'office présidente du Comité de coordination.

La direction générale de la FCFA (ou son délégué) agit à titre de personne ressource principale pour le Comité.

Les autres membres du Comité de coordination sont nommés par la FCFA en consultation avec les membres du Forum des leaders comme suit :

- Deux représentants des organismes porte-parole (collaborations provinciales et territoriales);
- Deux représentants des organismes nationaux (collaborations nationales).
- Un représentant d'organismes non membres de la FCFA.

N.B. Le Comité de coordination peut s'adjoindre des personnes ayant l'expertise nécessaire pour appuyer le travail du Forum et du Comité (par exemple : chercheurs ou experts en évaluation ou autres).